Nations Unies E/CN.6/2015/NGO/54

Conseil économique et social

Distr. générale
17 novembre 2014
Français
Original : anglais

Commission de la condition de la femme
Cinquante-neuvième session
9-20 mars 2015
Suite donnée à la quatrième Conférence mondiale sur les femmes et à la session extraordinaire de l'Assemblée générale intitulée « Les femmes en l'an 2000 : égalité entre les sexes, développement et paix pour le XXIe siècle »

Déclaration présentée par la Fédération internationale des travailleurs sociaux, organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif auprès du Conseil économique et social*

Le Secrétaire général a reçu la déclaration ci-après, dont le texte est distribué conformément aux paragraphes 36 et 37 de la résolution 1996/31 du Conseil économique et social.

* La présente déclaration n'a pas fait l'objet d'une relecture sur le fond par les services d'édition.

14-64855X (F)

Merci de recycler

Déclaration

La Fédération internationale des travailleurs sociaux est une organisation qui soutient et encourage les professions liées au travail social sous l'angle de la justice sociale et des droits de l'homme ainsi que par le biais de modèles de pratiques exemplaires. Représentant des associations professionnelles dans 116 pays, la Fédération appuie le choix du thème de la cinquante-neuvième session de la Commission de la condition de la femme, à savoir la réalisation de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes.

On retrouve ce thème dans la philosophie de la Fédération qui estime qu'il est essentiel de veiller au bien-être des femmes et des filles pour assurer le développement économique et social partout dans le monde. La Fédération soutient tout particulièrement l'objectif du Millénaire pour le développement n° 3, à savoir promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes.

Défis

La discrimination persistante à l'égard des filles et la violation de leurs droits

La discrimination à l'égard des filles dans le monde, y compris l'inégalité des chances dans l'accès à l'éducation et les pratiques culturelles nuisibles, porte atteinte à leurs droits fondamentaux à de nombreux égards. La Fédération est fermement convaincue que toutes les formes de discrimination à l'égard des filles doivent disparaître.

Un exemple de cette inégalité de traitement est celui du mariage précoce, qui se pratique dans bien des régions du monde. Soixante-sept millions : c'est le nombre effarant de filles qui sont mariées avant l'âge de 18 ans. Parmi elles, environ 23 millions sont mariées avant l'âge de 15 ans. Selon le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), ces chiffres pourraient plus que doubler d'ici à 2020. Certaines des épouses enfants sont âgées de cinq ans à peine.

Toujours d'après le FNUAP, les filles mariées souffrent de séquelles mettant leur santé et leur vie en danger. On estime à 16 millions le nombre de filles âgées de 15 à 19 ans qui accouchent chaque année. Dans 9 cas sur 10, elles sont déjà mariées. Les complications liées à la grossesse ou à l'accouchement sont la principale cause de décès chez les filles appartenant à la même tranche d'âge.

L'éducation

L'éducation, nous le savons, est un droit fondamental de chaque être humain. Nous devons également prendre conscience du fait que l'égalité en matière d'éducation peut avoir un effet considérable sur le développement économique et social durable. La Fédération encourage la reconnaissance de l'égalité des chances en matière d'éducation comme un droit fondamental de l'être humain.

Selon le Rapport mondial de suivi sur l'éducation pour tous de 2012, publié par l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, 68 pays n'avaient toujours pas réalisé la parité entre les sexes dans l'enseignement primaire en 2012 et les filles étaient défavorisées dans 60 de ces pays.

Des recherches ont montré que des progrès sont réalisés; bien que l'écart entre les sexes existe toujours dans le domaine de l'éducation, il se réduit. D'après le même Rapport, le nombre de pays où les filles sont extrêmement défavorisées est tombé de 16 en 1990 à 1 en 2010.

La santé

La Fédération est fermement convaincue qu'il faut déployer bien plus d'efforts pour préserver la santé des femmes dans le monde. Améliorer la santé maternelle constitue l'un des objectifs du Millénaire pour le développement; le taux de mortalité maternelle a beau avoir sensiblement baissé au cours des vingt dernières années, au dire de l'Organisation des Nations Unies, davantage d'efforts doivent être consentis.

Les femmes du monde entier, quelle que soit leur situation économique ou géographique, doivent pouvoir consulter des professionnels de la santé hautement qualifiés au sein de leur communauté afin de prévenir les complications obstétricales.

Selon l'ONU, la plupart des décès maternels dans les pays en développement peuvent être évités grâce à une bonne alimentation et à des soins médicaux adéquats, ce qui implique un accès à la planification familiale et à des soins obstétriques d'urgence ainsi que la présence d'une accoucheuse qualifiée pendant l'accouchement. Les solutions sont connues; il s'agit maintenant de les appliquer. Si l'on veille à ce que chaque communauté ait accès aux services non seulement des professionnels de la santé, mais aussi des éducateurs, moins de femmes mourraient pendant leur grossesse, laquelle s'accompagnerait par ailleurs de moins de complications.

La pauvreté

S'il est vrai que la pauvreté demeure un problème majeur aussi bien pour les hommes que pour les femmes, ces dernières, quel que soit leur âge, en sont particulièrement touchées. D'après l'ONU, le nombre de personnes vivant dans l'extrême pauvreté à l'échelle mondiale a diminué de moitié depuis 1990. Toutefois, ce fait ne rend pas compte de l'écart de rémunération significatif entre salaires féminins et salaires masculins. À en croire WomenWatch, plus d'un milliard de personnes aujourd'hui dans le monde, dont la grande majorité sont des femmes, vivent dans des conditions de pauvreté que l'on ne saurait accepter, surtout dans les pays en développement.

Selon le FNUAP, sur les 10 personnes les plus démunies dans le monde, 6 sont des femmes qui doivent, en tant que principales responsables des obligations familiales et productrices de denrées alimentaires, se charger de labourer la terre, moudre les grains, transporter l'eau et cuisiner. Malgré cela, environ 75 % des femmes dans le monde ne peuvent obtenir un prêt bancaire en raison de leur emploi non rémunéré ou précaire, et ne sont pas en droit de posséder des biens. C'est l'une des raisons pour lesquelles elles représentent plus de 50 % de la population mondiale, mais ne possèdent que 1 % des richesses mondiales.

La Fédération estime qu'il est nécessaire de déployer des efforts pour s'assurer que non seulement les femmes sont considérées comme les égales des hommes, mais aussi qu'elles jouissent du même accès aux services et aux systèmes d'appui

dont elles ont besoin pour réussir. Le travail d'une femme est tout aussi appréciable que celui d'un homme. Sans négliger ce fait, nous devons mieux comprendre le rôle des femmes dans le monde du travail, de sorte qu'elles puissent réussir le mieux possible.

Synthèse et recommandations

Les femmes de tous âges, quelle que soit leur situation économique ou géographique au sein de leur communauté, ne devraient faire l'objet de discrimination en raison de leur sexe. Qu'il s'agisse d'actes de violence commis à leur encontre, de mariage forcé à un jeune âge, d'un accès lacunaire à l'éducation ou aux soins de santé, ou bien encore d'un salaire insuffisant par rapport au travail qu'elles effectuent, les femmes sont, chaque jour, victimes d'une forme ou d'une autre de discrimination. La Fédération soutient les efforts déployés pour s'occuper de ces questions et est déterminée à faire en sorte que le monde soit égal pour tous, sans distinction de sexe.

La Fédération formule les recommandations suivantes :

a) Des efforts devraient être déployés pour améliorer l'éducation et la formation professionnelle des femmes et des filles tant dans les zones urbaines que rurales. Les femmes et les filles des zones rurales ont particulièrement besoin d'un accès à la technologie pour apprendre de nouvelles méthodes agricoles modernes;

b) Les responsables politiques, à tous les niveaux, doivent s'attaquer aux facteurs structurels qui perpétuent la discrimination sexiste dans la société. Pareille discrimination empêche les femmes d'avoir accès à l'éducation et à l'emploi et d'en bénéficier sur un pied d'égalité;

c) Les responsables politiques, à tous les niveaux, doivent protéger les femmes et les filles de la discrimination et de la violence, et ce, sans distinction d'âge;

d) Une attention particulière devrait être accordée à la protection des filles contre les inégalités de traitement et les pratiques culturelles nuisibles. Les gouvernements, les organisations de la société civile et les organisations non gouvernementales devraient œuvrer de concert pour promouvoir les droits de la fille;

e) Les activités d'évaluation et de suivi devraient concourir à une meilleure détermination des tendances qui font la différence en matière d'égalité et d'autonomisation des femmes et des filles de tous âges, et des besoins qu'il reste à satisfaire.